



## Programme Formation en cours de construction Pour info

### Travail du métal Auto-construction d'outils agricoles

Début 2026

---

#### OBJECTIF

---

- Découvrir ou approfondir les bases du travail du métal adapté à la ferme
- Apprendre à maîtriser les outils de base : meuleuse, perceuse, poste à souder
- Gagner en autonomie pour fabriquer, entretenir et réparer son matériel agricole
- Apprendre à lire des plans de fabrication
- Être acteur dans la construction collective de quelques outils

---

#### CONTENU

---

*Durée : en cours de définition*

##### *Jour 1*

8h30 : Accueil, formalités administratives.

9h00 - 12h30

- Tour de table de présentation (attente et niveau des participants).
- Rappel des objectifs et du déroulé de la formation.
- Mise en place du chantier, déchargement du matériel, installation des postes de travail.
- Tour d'atelier : explication du fonctionnement du matériel disponible.
- Lecture de plans pour la construction de l'outil.

13h30 - 17h30

- Fonctionnement des outils de découpe avec démonstration d'utilisation d'une meuleuse, et d'une tronçonneuse à métaux.
- Consignes de sécurité et précautions d'utilisation du matériel.
- Début des travaux pratiques pour la construction de l'outil : découpe.

### *Jour 2*

#### **8h30 - 12h30**

- Les facteurs à prendre en compte pour le perçage de l'acier : présentation théorique.
- Exercices d'utilisation d'une perceuse à colonne.
- Consignes de sécurité et précautions d'utilisation du matériel.
- Début des travaux pratiques pour la construction de l'outil : perçage.

#### **13h30 - 17h30**

- Le fonctionnement du soudage à l'arc : présentation théorique.
- Exercices de soudage enrobé à l'arc.
- Début des travaux pratiques pour la construction de l'outil : soudage.
- Poursuite de l'acquisition de compétences en découpe et perçage.

### *Jour 3*

#### **8h30 - 12h30**

- Bilan intermédiaire individuel à la demande.
- Travaux pratiques pour la construction de l'outil : découpe, perçage, soudage.

#### **13h30 - 17h30**

- Travaux pratiques pour la construction de l'outil : découpe, perçage, soudage.
- Apports sur le taraudage et l'affûtage des forêts (selon avancement des travaux).

### *Jour 4*

#### **8h30 - 12h30**

- La procédure d'auto-certification pour l'auto-construction d'outils.
- Travaux pratiques pour la fabrication des outils : découpe, perçage, soudage.
- Apports sur le montage, l'assemblage et le réglage de l'outil.

#### **13h30 - 17h30**

- Travaux pratiques pour la fabrication des outils : découpe, perçage, soudage.
- Révision des techniques et compétences acquises lors de la formation.

## *Jour 5*

### **8h30 - 12h30**

- Finition des derniers travaux de fabrication et d'assemblage des outils.
- L'assemblage des outils.

### **13h30 - 17h30**

- Rangement et nettoyage de l'atelier.
- Apports sur l'entretien et le stockage du matériel électroportatif.
- Bilan de la formation.

---

## INTERVENANT

Adrien LAHITETTE, animateur formateur, Atelier Paysans

---

## PUBLIC CIBLE ET MÉTHODES

**Public :** Agriculteurs.trices voulant apprendre ou approfondir

Pas de pré-requis

### **Démarche pédagogique**

Cette formation a comme logique de répondre aux principales questions que se posent les participants. Pour cela, les séquences pédagogiques s'appuieront sur :  
Présentations magistrales en salle, vidéos, démonstrations de techniques d'autoconstruction, travaux pratiques tuteurés de manière individuelle, témoignages de producteurs référents, échanges entre les participants.

### **Mode d'évaluation de la formation**

- Tour de table (attentes, connaissances...)
- Test d'évaluation des acquis en application directe
- Questionnaire de satisfaction individuel et tour de table en fin de session

---

## MODALITÉS PRATIQUES

### **Choix des outils à construire**

- Il vous faudra définir les outils qu'il vous intéresserait de construire. Tout ne sera pas possible, l'intervenant fera un arbitrage. Le financement du matériel sera à votre charge. L'intervenant contactera les participants la semaine du 18 décembre pour valider les outils qui seront construits, faire le devis avec vous et valider par le versement d'un acompte.
- Si vous souhaitez participer sans construire un outil pour vous, c'est envisageable, vous pourriez aider à construire les outils des autres.
- Pour choisir vos outils suivez ce lien : [https://latelierpaysan.org/catalogue\\_outils.php](https://latelierpaysan.org/catalogue_outils.php)

**Les stagiaires sont tenus d'apporter pour la formation :**

- **des chaussures de sécurité et une tenue d'atelier : pas de vêtement synthétique, risque de brûlures.** Des habits chauds sont conseillés, les ateliers étant souvent ouverts sur l'extérieur. Les équipements de protection individuelle seront fournis par l'Atelier Paysan mais vous pouvez apporter vos propres équipements si vous en avez (protections auditives, lunettes de protection, gants, masque de soudage).

- **un chéquier** pour le règlement des outils, des frais pédagogiques, des repas, de l'hébergement et autres frais, les cas échéants.

Pour toute question, contactez la responsable de stage : Audrey Sombardier  
[a.sombardier@latelierpaysan.org](mailto:a.sombardier@latelierpaysan.org)

**Inscription avant le 1 décembre 2025 sur [ce lien](#)**

En cas de difficulté, joindre les contacts ci-dessous

### **Accueil des publics en situation de handicap**

Les Civam souhaitent pouvoir accueillir tout type de public et sans distinction. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Dans ce cas veuillez-vous rapprocher d'Auriane pour préparer votre venue au 05.59.84.70.63.

### **Conditions financières**

- **0 €** : Agriculteur·trice contributeur·trice VIVEA, ou porteur de projet avec PPP incluant cette formation, adhérent à un groupe CIVAM\* ou ABDEA et sous réserve de non dépassement de votre plafond annuel
- **50 €** : Agriculteur·trice contributeur·trice VIVEA, ou porteur de projet avec PPP incluant cette formation, non adhérent à un groupe CIVAM\* ou ABDEA et sous réserve de non dépassement de votre plafond annuel
- *Sur devis* : Salarié·e, étudiant·e, agent de structures privées ou publiques

*Pour les salariés agricoles, les employeurs peuvent bénéficier d'un financement Boost Compétences prenant en charge 45 % de la formation. La demande de financement doit être faite auprès d'Ocapiat en amont de la formation. Prendre contact avec Auriane pour établir les documents à transmettre.*

*Auriane Wallerich – [civambearn@orange.fr](mailto:civambearn@orange.fr) – 05 59 84 70 63*

\* Groupes CIVAM : CIVAM Béarn, CIVAM Bio Béarn, Association des producteurs de Haricot Maïs du Béarn, BLE, ALPAD

<b>Les formations seront assurées sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits</b>
---

**Contacts :**

---

CIVAM Béarn 1 avenue Pouguet 64000 PAU  
Certificat n° FRCM21738 - Numéro de déclaration d'activité : 72640129664  
Association loi 1901 affiliée au Réseau CIVAM

**CIVAM Bio Béarn**  
Elsa Martineau  
[elsa@civam-bearn.org](mailto:elsa@civam-bearn.org)  
06 36 21 66 13

**ABDEA**  
Nathalie Denoux  
[abdeaformations@gmail.com](mailto:abdeaformations@gmail.com)  
06 20 84 60 85